

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE LA
PRESSE ECRITE

IMPRIMERIE NATIONALE

DECRET N° 83/7 6 8 du 10 Octobre 1983
/MININFO/PT/DCPE/INC.

portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1981 de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel,
Ingénieur Polygraphe de 5^e échelon des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techniques
(Imprimerie).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISÉS:

D.P.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;

Vu le Décret n°60/90 du 3 Mars 1960 portant statut commun des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/130/HF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

~~Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;~~

(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire réuni
à Brazzaville, le 16 Décembre 1981.

Vu le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres :

D E C R E T E :

..../....

ARTICLE 1ER : Monsieur MAKOUMBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 5° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie) en service à l'Imprimerie Nationale du Congo à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à 2 ans pour le 6° échelon de son grade.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Octobre 1983

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information et des Postes et
Télécommunications,

Daniel ABIBI

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA

Ithi Cassetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.	1
MININFO/PT	2
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
D.G.P.E.	2
D.A.A.F.	3
I.N.C.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	2
SGCM/BC	3